

L'an deux mil vingt et un, le ONZE OCTOBRE à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Etaient présents : Louis BISCARRAT – MAIRE – M. QUESTA / GA. FLEURY / G. CLEMENSON / G. PAQUIN / D. BRUNET / S. KLYZ / G. RATAJEZAK – Adjoints - M. HOFFMANN / MI. SANCHEZ / P. RELING / L. CLEMENSON / M. CLAUZEL / Es. BRUN / Em. BRUN / S. ORIVELLE / M. HOFFART / C. MAFFRE / G. BUCHET / T. VERMEILLE / L. RUCHON / R. VIARD / A. SCIACQUA-LERIDON (jusqu'à 21 h 15) – Conseillers Municipaux

Excusés représentés : JJ. VATON par GA. FLEURY / O. ROYER par P. RELING / E. COUPET par Em BRUN / A. DEL BASSO par G. BUCHET / R. CASTEL par C. MAFFRE / A. MICHELS par T. VERMEILLE

Non représentée : A. SCIACQUA-LERIDON (à partir de 21 h 15)

Secrétaire de séance : Estelle BRUN

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des Services ne participant pas aux débats

La séance est déclarée ouverte à 19 h 05.

Le Conseil Municipal :

- DESIGNÉ à l'unanimité, Mme Estelle BRUN en qualité de secrétaire de séance.
- APPROUVE à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 07 Juin 2021.
- PREND ACTE de la communication par M. le Maire des décisions prises en vertu de ses délégations de pouvoir :
 - * Décision n° 2021 – D – 017 du 18 Juin 2021 – Modification de la décision portant institution d'une régie d'avance des services jeunesse annulant et remplaçant la décision n° 2021 – D – 006 du 21 avril 2021.
 - * Décision n° 2021 – D – 018 du 21 Juin 2021 – Marché de procédure adaptée concernant la rénovation de l'école Boucher Nord avec la société RODARI Charles & Fils pour un Avenant n° 1 d'un montant de 1 310.40 € TTC (Nouveau montant du marché de 174 276.60 € TTC)
 - * Décision n° 2021 – D – 019 du 30 Juin 2021 - Marché de procédure adaptée concernant la rénovation de l'école Boucher Nord avec l'entreprise BRES ELECTRICITE pour un Avenant n° 1 concernant le lot n° 6 d'un montant de 4 400.64 TTC (nouveau montant du marché de 129 197.04 € TTC)
 - * Décision n° 2021 – D – 020 du 12 Juillet 2021 - Marché de procédure adaptée concernant la rénovation de l'école Boucher Nord avec la société ISO 9 pour un Avenant n° 2 concernant le lot n°3 d'un montant de 5 793.29 € (nouveau montant du marché de 167 195.16 TTC)
 - * Décision n° 2021 – D – 021 du 12 juillet 2021 - Marché de procédure adaptée concernant la rénovation de l'école Boucher Nord avec l'entreprise SARL ATOUT FER pour un Avenant n°1 concernant le lot n° 5 d'un montant de 5640.00 € TTC (nouveau montant du marché de 101 242.26 € TTC)
 - * Décision n° 2021 – D – 022 du 27 Août 2021 – Modification de la décision portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des tarifs liés à l'accueil régulier et ponctuel des enfants au centre multi accueil municipal modifiant l'article 3 de la décision n° 2020.D.049 du 2 décembre 2010 :

« les recettes sont encaissées selon des modes de recouvrement suivants :

- 1° - Télépaiement ;
- 2° - Espèces ;
- 3° - Chèques ;
- 4° - CESU ;

Elles sont perçues contre remise à l'usager de quittances délivrées par le logiciel Noé. »

- * Décision n° 2021 – D – 023 du 27 Août 2021 - Marché de procédure adaptée concernant la rénovation de l'école Boucher Nord avec l'entreprise ISO9 pour un Avenant n°3 concernant le lot n° 3 d'un montant de 2 370.00 € TTC (nouveau montant du marché de 169 565.16 € TTC)
- * Décision n° 2021 – D – 24 du 08 septembre 2021 – Marché de mission d'assistance de Maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un marché global de performance portant sur la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance pour la réhabilitation de 3 bâtiments communaux. Prolongation de la mission d'AMO pour la tranche optionnelle 2 de septembre 2019 à décembre 2020 : assistance technique, administrative, financière et juridique après la signature du marché jusqu'à la réception et mise en exploitation.
La mission d'AMO a été confiée à SS2E Conseil et Espelia pour un montant de 24 120 € TTC (nouveau montant du marché de 158 226 € TTC).
- * Décision n° 2021 – D – 025 du 17 septembre 2021 – Marché de procédure adaptée concernant la rénovation de l'école Boucher Nord avec l'entreprise GA Peinture pour un Avenant N°1 concernant le lot n°4 pour un montant de 446.40 € TTC (Nouveau montant du marché de 29 798.40 € TTC).

- **APPROUVE à l'unanimité**, l'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires attribué au groupement SOFAXIS / CNP ASSURANCES et la convention de gestion entre le CDG84 et la collectivité, portant sur la gestion du contrat d'assurance statutaire souscrit,
- **PREND ACTE** de la présentation de M. Le Maire portant sur le compte rendu annuel 2020 de concession du service GRDF,
- **PROCEDE à l'unanimité** à la dénomination officielle de l'impasse des Jasmins ayant pour tenant le chemin des Genêts et aboutissant route de Carpentras,
- **APPROUVE, par 21 voix pour, 8 contre** (C. MAFFRE / A. DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / R. VIARD), le principe d'avis d'appel à projet portant sur la mise à disposition du rez-de-chaussée de l'ancienne gare rénovée à un opérateur économique en vue de valoriser ce bâtiment,
- **APPROUVE, à l'unanimité**, la cession d'une partie du domaine public du « Chemin des Sources », nouvellement cadastrée section AV n°392, d'une contenance de 400 m², au prix de 440 € (quatre cents quarante euros) à la CCPRO exerçant depuis le 1^{er} janvier 2019 la compétence « assainissement des eaux usées »,
- **AUTORISE, par 20 voix pour, 9 contre** (C. MAFFRE / A. DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / R. VIARD / A. SCIACQUA-LERIDON), à céder à Grand Delta Habitat les parcelles cadastrées AI 83, 86, 87, 88, 89, 158, 161 et 177p d'une superficie de 24 870 m², au prix de 1 500 000 € HT, Anne-SCIACQUA-LERIDON quitte la séance à 21 h 15.
- **DECIDE, à l'unanimité**, l'acquisition de matériels et le lancement d'une démarche d'accompagnement à la réduction du gaspillage alimentaire et **SOLLICITE**, pour un montant de 33 600 HT, une subvention auprès de

l'Agence de Services et de Paiement dans le cadre du plan France Relance en soutien à certaines cantines scolaires, en vue de mettre le service de restauration scolaire en conformité avec la loi Egalim,

- **DECIDE, à l'unanimité** d'accorder une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :
 - Gymnastique Volontaire pour un montant de 200 €
 - la Boule Cerclée pour un montant de 300 €.
- **APPROUVE, à l'unanimité**, l'engagement de la collectivité à signer avec la CAF de Vaucluse une Convention Territoriale Globale au plus tard en 2022.
- **APPROUVE, à l'unanimité**, l'engagement de la collectivité à signer avec la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse une convention de stage et une convention organisant la mise en œuvre du Travail d'Intérêt Général à destination de mineurs ou jeunes majeurs,
- **APPROUVE, par 20 voix pour, 8 abstentions** (C. MAFFRE / A. DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / R. VIARD), la décision modificative n°2 du Budget Principal 2021,
- **PREND** acte du rapport annuel d'activités 2019 de la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange,
- **APPROUVE, à l'unanimité**, le projet de convention de partenariat avec la structure culturelle « La Marelle » de Marseille et un artiste pour des interventions durant les vacances de la Toussaint du 23 octobre au 8 novembre au centre de loisirs et à l'EHPAD.
- **APPROUVE, à l'unanimité**, la convention de co-financement avec la Caisse des Dépôts pour une solution numérique relative aux commerces de proximité,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Fait à JONQUIERES le 15 Octobre 2021,

Le Maire,
Louis BISCARRAT



La Secrétaire de Séance,
Estelle BRUN